

## [Texte]

have never met anyone who is not in some way limited in a significant manner in relation to others. Some of us know it; some people are identifiable as such and some are not. That is probably as good an answer as any.

We have to almost put that aside and say, let us develop some objective criteria for when we are going to use that label "disability", or let us decide that people self-identify as disabled, or let us say that those identified by society as disabled we will call disabled. Those are the three kinds of approaches to it. If one could solve that conundrum, then one could come up with an answer.

I cannot solve it at this point, so I am going to leave it all together and say, the best practical thing we can do, in trying to generate more credible statistics, is to try to influence and encourage government to develop the data base through Statistics Canada, through the census, through the most rigorous, formal, comprehensive, substantial, universal means they have to develop statistics. We have been calling for that for a decade now. It has been really a root problem for so many other problems that we have not had data on.

You asked a question in relation to employment. Bill C-62, which has now, I understand, had third reading—so it probably has a new name—has many flaws and we have had many difficulties with it. One thing we think it may very well do is supply the employment-related statistical information. And probably it is as good a way as any to know how many people with what kinds of disabilities are employed in what kinds of jobs. Hopefully, as it gets rolling after 1988, I think, we will begin to have that kind of information.

By the way, I would like to point out that we are not calling it the "employment equity bill", whatever name it is given, because we have quite a lot of regard for the concept of employment equity as it was developed by Judge Abella. We participated in the development of that concept when Judge Abella went from coast to coast, talking to people. If Bill C-62 is to be called "employment equity", we will refer to it, for the time being, as the "so-called employment equity bill". We may end up calling it the "employment information bill".

We are not saying that it, of itself, is a bad thing. Of itself, it is probably a good thing and certainly in the right direction, but we have yet to see the employment equity that Judge Abella talked about. In our view, this bill does not have an enforcement mechanism on the actual process of changing things, it merely enforces information.

**The Chairman:** Just an update, the vote in the House is at 5.08 p.m. not 5.10 p.m., so we have six minutes left. One more question for Mr. de Corneille then we should all . . .

**Mr. de Corneille:** Mr. Chairman, thank you. I very sorry that this is being foreshortened. I should ask you if there will be another opportunity—this is a very important question—to meet with COPOH, at least in the near future, if not in the

## [Traduction]

déficiences par rapport aux autres dans un domaine quelconque, mais que chez certains c'est reconnaissable et chez d'autres pas. C'est sans aucun doute une réponse qui se défend.

Il y a trois façons d'aborder le problème: on peut tenter d'élaborer des critères objectifs, certaines conditions qui, une fois réunies, constitueraient une «incapacité» ou un «handicap»; on peut également dire que les personnes qui se déclarent handicapées le sont automatiquement; enfin on peut dire que les personnes désignées comme telles par la société sont handicapées. C'est la grosse question à résoudre, si l'on veut parvenir à une réponse.

Pour ma part, je ne peux pas la résoudre pour l'instant, c'est pourquoi je me tourne vers la solution la plus pragmatique, à savoir que je fais de mon mieux pour inciter le gouvernement à faire le meilleur usage possible du recensement auquel doit procéder Statistique Canada afin d'élargir notre base de données, car le recensement est l'outil le plus rigoureux, le plus complet et le plus sophistiqué d'élaboration de statistiques. Cela fait déjà dix ans que nous réclamons ce genre d'initiatives, car ce problème est à la base des autres problèmes que nous avons du mal à résoudre, par manque de données.

Vous avez également posé une question concernant l'emploi. Eh bien, le projet de loi C-62, qui en est, je crois, à la troisième lecture—si bien qu'il porte sans doute un nouveau nom—présente bien des carences et nous cause bien des problèmes. Ce projet de loi pourrait parfaitement être le support des statistiques concernant l'emploi, et ce serait incontestablement une façon comme une autre d'apprendre quels sont les emplois occupés par telle ou telle catégorie de handicapés, etc. J'espère que lorsque les dispositions entreront en vigueur, en 1988, nous commencerons à obtenir ce genre de renseignement.

J'en profite pour préciser que nous ne l'appelons pas le «projet de loi de l'équité d'emploi», comme certains se plaisent, je crois, à l'intituler, car nous avons bien trop de respect pour la notion d'équité dans l'emploi élaborée par le juge Abella. En effet, nous avons contribué à la naissance de ce concept à l'époque où le juge Abella a mené des consultations dans tout le pays, si bien que nous nous contenterons d'appeler le projet de loi C-62, du moins pour l'instant, «le soi-disant projet de loi d'équité d'emploi», jusqu'au jour où nous pourrions l'appeler «le projet de loi de l'information sur l'emploi».

Il ne s'agit pas de critiquer l'initiative, en tant que telle, car elle a sans aucun doute du bon, mais nous sommes encore loin de la notion d'équité dans l'emploi dont parlait le juge Abella. À mon avis, ce projet de loi ne prévoit pas de mécanisme concret permettant de changer les choses, ses seules dispositions concrètes concernent l'information.

**Le président:** Une précision. Le vote aura lieu à la Chambre à 17h08 et non à 17h10, si bien qu'il nous reste six minutes. Vous avez encore une question, monsieur de Corneille, puis nous essayerons tous . . .

**M. de Corneille:** Merci, monsieur le président. Je regrette que la séance soit écourtée. J'aimerais savoir si nous aurons bientôt une autre occasion de rencontrer les représentants de la COPOH, étant donné l'importance de la question. J'aimerais